Mise à jour - Mai 2025

MISE a Jour - Mai 2023				
Commission permanente : Affaires immobilières				
Type d'aide	Montant	Critères	Documents à fournir	Modalités d'application
Aide pour la création (hors FSUA) ou la rénovation d'une UA en dur		- s'engager à offrir au moins un séjour gratuit par an - ne pas avoir un dossier précédent non soldé - ouvrir l'UA aux adhérents des autres ASCE	Dossier à compléter comportant une lettre de demande reprenant les engagements de l'ASCE (séjour gratuit etc), le dossier de financement d l'opération envisagée, devis, facture,(voir cha	e
Aide pour la création ou la rénovation d'une UA de type HLL (résidence légère de loisir)	- 2 000 € d'aide et 2 000 € d'avance remboursable pour une première HLL - 1 500 € aide et 1 500 € avance remboursable à partir de la seconde HLL	- s'engager à offrir au moins un séjour gratuit pa - ne pas avoir un dossier précédent non soldé - ouvrir l'UA aux adhérents des autres ASCE	Dassier à compléter comportant une lettre de demande reprenant les engagements de l'ASCE (séjour gratuit etc), le dossier de financement d l'opération envisagée, devis, facture,	·
Fonds de solidarité UA aide à la création d'une Première UA Seconde et troisième	- 50 % du montant total pour une UA en dur plafonné à 40 000 €	- L'ASCE candidate ne doit pas avoir d'unité d'accueil en dur et en bien propre - Une capacité d'accueil de 4 places. Elle doit s'engager à offrir un nombre de séjours gratuits.	- Engagement d'offrir des séjours gratuits dont un minimum durant les vacances scolaires d'été, pour une période minimale de dix ans Le dossier de financement	- Une présentation physique du projet sera faite Par le représentant de l'ASCE, soit lors d'une des 2 CPAI annuelle (mai et novembre), soit aux DASCE - Passage du dossier en CPAI puis décision CDF - Établissement d'une convention ASCE / FNASCE